

# LE PASSE DES IMMIGRANTS

Le Canada n'est pas assez soucieux du passé de ses immigrants.

Depuis une dizaine d'années, il en accueille plusieurs millions chaque mois. Et 1912, nous en verrons débarquer sur nos rives plus d'un demi-million, s'il faut en croire les statisticiens du ministère de l'Intérieur. La plupart de ces nouveaux citoyens canadiens sont de braves gens. Mais combien de récidivistes et de criminels, dans ce million d'hommes venus au pays de 1897 à 1912?

Il fut un temps où les magistrats du Royaume-Uni donnaient aux accusés convaincus de culpabilité ou aux mauvais sujets qui comparaissaient devant eux, à choisir entre la prison et le départ vers le Canada. Cette coutume était préjudiciable, d'abord à celui-ci, puis aux immigrants anglais et écossais d'antécédents et de conduite irréprochables, mais que, à cause d'elle, bien des gens accueillaient ici avec soupçon.

Le Canada dut protester; et les magistrats du Royaume-Uni cessèrent enfin de considérer notre pays comme une colonie pénale. L'on a pu, jadis, peupler de mauvais sujets une partie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; mais le Canada ne fut jamais colonisé par de telles gens.

Ce ne sont pas seulement, aujourd'hui, les pays britanniques d'outremer qui nous envoient des immigrants. L'Europe continentale nous en fournit aussi un fort contingent. Et les grands travaux publics de tout genre, en cours d'exécution, nous ont valu, ces dernières années, une recrudescence d'immigrants italiens, hongrois, polonais, russes, roumains et grecs.

A personne de ceux-là, le ministère de l'Intérieur ne s'est préoccupé de demander un casier judiciaire, ou l'état de leurs antécédents à l'étranger. Si ces arrivants étaient sains, apparemment, et nantis d'un peu d'argent, les fonctionnaires de l'immigration canadienne les laissaient pénétrer au pays. Et c'est encore ce qui se pratique.

Aussi commence-t-on de découvrir, aujourd'hui, les graves conséquences de cette politique imprévoyante.

La masse des nouveaux venus au Canada sont d'honnêtes gens, peu fortunés pour la plupart, mais animés d'un vif désir de s'enrichir honnêtement, et qui travaillent avec courage à développer la région où ils se sont établis.

Mais il s'est glissé parmi leurs rangs un contingent trop nombreux de repris de justice européens, de criminels partis à la hâte de leurs pays d'origine,—parce que les autorités les y traquaient,—de gens tarés, fils de filous ou d'escrocs, filous, escrocs et joueurs de costume eux-mêmes; ils se sont rendus dans les cités et les villes où une population flottante leur permet de se mieux dissimuler; et la plupart, un jour où l'autre, y ont manifesté leur mentalité criminelle, au détriment de la société qui les avait accueillis sans assez de méfiance.

Que l'on parcoure, à chaque session des Assises, dans les grands centres, la liste des accusés et celle des condamnés. La presque totalité de ces gens portent des noms aux consonnances exotiques; et si l'on recherche leur origine, l'on constate que la plupart nous sont venus, il n'y a pas longtemps, de Russie, de Hongrie, d'Italie,—ce pays fournit à nos tribunaux un nombre considérable de criminels,—ou du reste de l'Europe, parfois même du Royaume-Uni. C'est parmi cette population cosmopolite que le vice et la criminalité recrutent leur grande armée.

Ces jours derniers, M. Gervais, magistrat à la Cour d'Assises, avait à juger un Calabrais, Tomasso Alagna, accusé de voies de fait graves. L'inculpé, interrogé, prétendit en être à sa première offense. Des recherches faites en Calabre, et dont le magistrat porta les résultats à la connaissance du public, indiquent nettement que, de décembre 1891 à novembre 1903, cet individu fut six fois condamné par la justice de son pays, pour assaut à main armée. Et cependant, grâce à la négligence de nos autorités, il put s'introduire au Canada en 1904, et y continuer la carrière qu'il avait commencée là-bas. Il est impossible de le déporter maintenant, il reste au Canada depuis trop longtemps pour que la loi permette à notre gouvernement de le renvoyer à son pays d'origine.

Ce fait topique illustre bien le manque de précautions prises par nos gouvernants pour assurer à notre pays une population saine et pacifique. Et chaque session des Assises révèle d'autres faits analogues.

Il est donc grand temps d'améliorer nos règlements d'immigration. Et nos gouvernants se doivent d'exiger de tout immigrant un certificat d'antécédents irréprochables.

Sans cela, des filous, des escrocs, des bandits et des apaches venus d'outremer, dissimulés parmi des groupes d'honnêtes immigrants, grossiront ici les statistiques de la criminalité canadienne et seront un danger quotidien pour la société et les gens pacifiques parmi lesquels ils vivront.

Mieux vaut une moindre immigration, mais une meilleure.

Georges PELLETIER.